

# Une lutte au couteau pour interdire un insecticide

**CHLORPYRIFOS** Des études tendent à montrer que l'insecticide provoque de graves troubles du développement des foetus et des jeunes enfants. L'Europe le bannit à compter de 2020

Le titre du communiqué ne laisse aucune place à l'ambiguïté. « Victoire ! », lance le collectif associatif européen - parmi lequel Générations futures et le Pesticide action network (Pan) - qui se battait contre le renouvellement de l'autorisation de deux insecticides, le chlorpyrifos et le chlorpyrifos-méthyl. Hier, les représentants des États membres de l'Union européenne ont voté contre ce renouvellement. À compter du 31 janvier 2020, les deux pesticides seront interdits sur le territoire européen. Un délai de trois mois pourra être accordé pour éliminer les stocks des produits déjà vendus.

Ce dénouement clôt vingt ans de controverse. Beaucoup moins

médiatique que celle du fameux glyphosate, elle est sûrement aussi importante en termes de santé publique. L'Europe, souvent brocardée pour placer les intérêts des industriels au-dessus de la protection de ses citoyens, y jouait sa crédibilité.

## Des risques pour la santé

Comme le confirmait Corteva Agriscience (un fabricant issu de la fusion des géants DuPont et Dow chemical) dans une lettre envoyée à la Commission européenne le 6 septembre - et publiée par le monde.fr - le chlorpyrifos est l'un des insecticides les plus largement employés dans l'agriculture mondiale. Mais il est aussi l'un des plus

contestés. C'est la Commission qui a demandé aux États membres d'en prohiber l'usage. Elle s'est appuyée sur une évaluation de l'Agence européenne pour la sécurité des aliments (EFSA) qui a mis en avant des risques pour la santé humaine.

Le potentiel effet toxique du chlorpyrifos sur le développement du cerveau des foetus et des jeunes enfants qui y sont exposés est pointé depuis une quinzaine d'années par des études académiques. Il aura fallu attendre 2019 et la saisine de l'EFSA par la Commission de Bruxelles pour que l'Europe daigne s'en préoccuper.

Les doutes sont si forts que huit pays de l'Union européenne ont

déjà banni l'insecticide à l'intérieur de leurs frontières. Seule son utilisation sur les semences d'épinards reste à ce jour autorisée en France. Du côté de Corteva, on déplore le verdict européen. « Aucune substance active n'a fait l'objet de recherches plus approfondies que le chlorpyrifos », proteste l'industriel.

## Les abeilles applaudissent

Coïncidence, l'épilogue de ce dossier emblématique survient alors qu'une bataille franco-française a été tranchée mercredi par le tribunal administratif de Nice. La juridiction a annulé l'autorisation de mise sur le marché du Transform et du Closer, deux pesticides « susceptibles, en l'état des connais-

ces scientifiques, de présenter un risque de toxicité important pour les insectes pollinisateurs ». Deux autres productions de Corteva.

Ce faisant, les juges administratifs ont infligé un camouflet à l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, qui avait autorisé ces pesticides en septembre 2017. Là encore, une vive polémique avait prospéré sur ces produits dont la substance active, le sulfoxaflor, est accusée de décimer les abeilles - comme les insecticides néonicotinoïdes. La loi ayant depuis lors banni le sulfoxaflor, l'Anses a annoncé hier qu'elle ne ferait pas appel du jugement niçois.

**Jean-Denis Renard**